



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département du territoire

OCEau

**Service de l'aménagement  
des eaux et de la pêche**

DT - SAEP  
Case postale 206  
1211 Genève 8

**AVIS AUX RIVERAINS**

Des bords de la Drize

N/réf. : JSC  
Copies : communes Carouge, Lancy

Genève, le 20 janvier 2026

**Concerne: Renaturation de la Drize, travaux d'abattage assistés par hélicoptère entre le chemin de Grange-Collomb et la route de Drize**

Mesdames, Messieurs,

Suite au martelage des arbres par le technicien forestier de l'OCAN en décembre, l'entreprise forestière EFM va prochainement supprimer les arbres nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation du cours d'eau et à la réfection du chemin pédestre qui auront lieu entre mai et octobre 2026. Quelques arbres supplémentaires fortement penchés et/ou déstabilisés menaçant de tomber dans le cours d'eau seront également abattus afin d'améliorer la structure forestière et d'initier le rajeunissement naturel. Tous les abattages pour les raisons susmentionnées, même ceux situés sur votre parcelle sont imposés en vertu de l'art. 24 al. 4 de la loi sur les eaux (L 2 05). Ils sont entièrement pris en charge par l'Etat de Genève.

Compte tenu de la proximité des habitations et afin de préserver les arbres conservés dans un espace forestier dense, les bois seront évacués par hélicoptère. Cette mesure, qui peut paraître spectaculaire, permet en réalité de ménager l'environnement en réduisant le temps d'intervention et en minimisant les impacts sur le sol et dans le cours d'eau.

**Par précaution, durant les interventions de l'hélicoptère, il est recommandé aux riverains de fermer les fenêtres et les stores, garder à l'intérieur les animaux domestiques, ranger le mobilier de jardin et de fixer les objets qui pourraient s'envoler.**

Ces travaux auront lieu, en fonction de la météo, **durant la journée du 9 février 2026.**

Il est important que les bûcherons puissent accéder librement aux parcelles concernées durant cette période.

Afin d'assurer la sécurité, le chemin pédestre longeant la Drize sera temporairement fermé depuis le chemin de Grange-Collomb jusqu'à la route de Drize et la traversée sur le pont du chemin du Bief-à-Dance ne sera pas possible ce jour-là. Une déviation sera mise en place.

Il conviendra impérativement de respecter l'interdiction de pénétrer dans la zone de travaux forestiers et de suivre les consignes de sécurité du personnel exploitant.

Afin de veiller à ce que cette intervention se passe au mieux, Mme Jenifer Schlup sera personnellement sur place et joignable en tout temps sur son portable au 076 616 78 31.

En vous remerciant pour votre compréhension et en restant à votre disposition pour toute question, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jenifer Schlup  
Cheffe de projets